



Une mineure reste seule en Suisse après le renvoi forcé de ses parents

ASILE • Les autorités vaudoises ont expulsé de force une famille en Bosnie en laissant en Suisse leur enfant mineure, absente au moment de l'intervention.

SOPHIE DUPONT

Jeudi 11 avril, à 3 heures du matin, la police débarque en force au Foyer d'accueil des migrants de Bex. La famille D., d'origine rom et de nationalité bosnienne, dont plusieurs membres sont soupçonnés d'avoir commis des délits, doit être renvoyée à Sarajevo par vol spécial, après rejet définitif de leur demande d'asile. La mère et cinq enfants sont emmenés de force par les autorités. Le père, détenu au centre administratif de Frambois, les rejoindra à l'aéroport de Genève.

Seulement voilà, cette nuit-là, leur fille Lisa*, 16 ans, était absente. Lors de l'arrestation, sa mère, M^{me} D., aurait indiqué que sa fille se trouvait chez son oncle et supplié les agents d'aller la chercher. «Elle a hurlé le nom de sa fille, en pleurs, elle a dit qu'elle ne partirait pas sans elle, rapporte Graziella de Coulon, coordinatrice du collectif Droit de rester, contactée par M^{me} D. à son arrivée en Bosnie. Elle leur a donné l'adresse et le numéro de téléphone de l'oncle.» Une version des faits contestée par les autorités qui sont intervenues. «La mère a refusé de nous dire où était sa fille», affirme Frédéric Rouyard, porte-parole du Département de l'économie et du sport. Un représentant de la Commission nationale de prévention de la torture était également présent sur place. L'institution n'était pas atteignable hier en fin d'après-midi.

Un cas unique?

Avant le départ de l'avion, M^{me} D. téléphone à sa fille pour l'avertir du renvoi. Paniquée, la jeune fille appelle Graziella de Coulon et lui fait part de sa volonté de rejoindre tout de suite ses parents. A 8 heures, le service de la population, joint par la coordinatrice de Droit de rester, affirme qu'il est trop tard. L'avion a décollé peu après 9 h. «Le service de la population n'a pas tout mis en œuvre pour que Lisa puisse partir avec ses parents», déplore Graziella de Coulon.



Un campement rom aux Près-de-Vidy, à Lausanne. KEYSTONE

Les autorités peuvent-elles expulser de force une famille en laissant leur enfant mineure en Suisse? «C'est la responsabilité des parents, du moment qu'ils n'ont pas voulu dire où se trouvait leur fille. Et la famille a plusieurs affaires pénales en cours. Cela justifiait de maintenir le vol», estime Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport. «C'est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant, réagit Denise Graf, spécialiste de l'asile à Amnesty International, qui n'a jamais été confrontée à un tel cas. Les enfants ne peuvent

pas être séparés de force de leurs parents.»

Pas de date de retour

La famille D. vivait en Suisse depuis 2008. Après le rejet définitif de sa demande d'asile, les autorités ont proposé une aide au retour, refusée par la famille. Une décision de renvoi forcé est alors entrée en vigueur. Une autre fille du couple, majeure, a disparu peu avant l'expulsion. Depuis que ses parents ont été expulsés sans elle, Lisa, qui était scolarisée à Aigle, vit à Lausanne chez son oncle, M. S., qui est au

benefice d'un permis provisoire. Elle n'est pas retournée sur les bancs de l'école.

Lundi dernier, l'adolescente a reçu du Service de la population une prolongation de son droit à l'aide d'urgence de 15 jours, ajoutant à l'incertitude de la date de son départ. Les autorités ont l'intention de faire d'une pierre deux coups, en renvoyant Lisa en même temps que sa grand-mère, actuellement en attente de ses papiers d'identité. Aucune date de retour n'a encore été fixée.

* Prénom fictif

COMMISSION DE GESTION

Vingt-six observations

La Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) a adressé 26 observations au Conseil d'Etat sur l'année 2012. De l'organisation du travail du préposé à la protection des données jusqu'à la coordination des statistiques fédérales et vaudoises, le spectre des interrogations est large.

«Il n'y a pas de bombe que nous aurions découverte» au cours du travail de la COGES, a déclaré hier la socialiste Valérie Schwaar, présidente. Les observations comme les remarques contenues dans le rapport de 130 pages visent à l'amélioration du travail des services cantonaux, a-t-elle souligné.

Par exemple, la commission a eu l'impression que le préposé à la protection des données apprenait parfois certaines problématiques par la presse. La procédure d'information n'est pas assez formalisée, a jugé Valérie Schwaar. Des pistes doivent être dégagées pour améliorer en amont son travail.

ATS



CONSEIL FÉDÉRAL En balade à Prangins

Le Conseil fédéral a tenu hier sa séance hebdomadaire au château de Prangins, près de Nyon. Le gouvernement siégeait pour la septième fois extra muros. Il est ensuite allé à la rencontre de la population sur l'esplanade du château de Nyon (PHOTO KEYSTONE). Après leur séance, les sept conseillers fédéraux sont arrivés à Nyon vers 12 h 30 à bord de deux minibus bleus, accompagnés du Conseil d'Etat vaudois. Après de brèves allocutions officielles, ils ont discuté avec le public et posé devant les photographes. ATS

La «question étrangère» en un siècle d'affiches politiques

NEUCHÂTEL • Une exposition en plein air retraçant la perception qu'ont les Suisses des migrants à travers un siècle de communication politique débute aujourd'hui

CLAUDE GRIMM

Si tout le monde a encore en mémoire les affiches de l'UDC de 2007 sur le renvoi des criminels étrangers ou celles de 2009 sur l'interdiction des minarets, la communication politique «coup de poing» n'a pas débuté sous l'ère Christoph Blocher. Les partis, entre autres, ont recours depuis près d'un siècle à ce support pour faire passer leurs messages politiques.

Quelle représentation les Suisses ont-ils des étrangers qui cherchent à s'installer dans leur pays? C'est la question à laquelle l'exposition en plein air «Les étrangers à l'affiche, altérité et identité dans l'affiche politique suisse de 1918 à 2010», organisée dans le cadre des festivités de Neuchâtel, tente de répondre. Elle le fait à travers quatre thèmes: ouverture et fermeture à l'étranger, économie et démographie, diversité culturelle et droits humains.

Conçue par l'historien des migrations Francesco Garufi et la sociologue politique Christelle Maire, cette série de 52 affiches commentées décortique les stéréotypes, la symbo-

lique et les codes graphiques qui ont marqué près d'un siècle d'histoire.

«L'idée du projet a germé à fin 2009, un peu en réaction à la campagne sur les minarets qui a fait beaucoup parler d'elle», relate Christelle Maire. «Pour la première fois, alors que jusque-là ces questions se réglaient devant les tribunaux, il y a eu un débat de fond pour savoir où s'arrêtaient la liberté d'expression. Tout monde était embarrassé: les villes ayant interdit ces affiches, mais aussi celles ayant autorisées», poursuit-elle.

Les affiches politiques exposées traduisent des moments de l'histoire de l'immigration en Suisse. «Dans les années 1930, la thématique qui prédominait était l'anticommunisme», relate Francesco Garufi. Entre 1945 et 1958, le débat sur l'immigration s'estompe. «C'est à partir de 1960 qu'on commence de parler d'Überfremdung (surpopulation étrangère, ndr) et de plafonnement de l'immigration, poursuit l'historien. Les années 1970 sont ensuite marquées par les initiatives Schwarzenbach avec l'introduction du

plafonnement global. Cela se traduit par une grande production d'affiches. Par la suite, la migration ne sera plus liée au travail, la Suisse ayant fermé cette possibilité.»

Dans les années 1980, la Suisse crée la politique des trois cercles, avant de les restreindre à deux, avec d'un côté des ressortissants de l'Union européenne ayant la possibilité de migrer et de l'autre des extra-Européens qui n'en ont pas le droit. «L'asile prend dès lors une place plus importante», relève l'historien.

En réalité, la question étrangère naît en Suisse dans les années 1880, parallèlement à la naissance de la statistique fédérale qui permet de mettre en évidence l'augmentation de la population étrangère.

«A l'époque, la tendance principale postulait que l'intégration passait par la naturalisation. Mais à la fin de la Première Guerre mondiale, le courant exigeant une intégration préalable à la naturalisation s'impose, ce qui marque un changement de paradigme avec l'introduction en 1924 de la pre-

mière loi sur la naturalisation», conclut Francesco Garufi.

C'est alors le début d'un long processus où les étrangers sont tantôt tolérés – lorsqu'ils constituent une main-d'œuvre abondante, bon marché et corvéable à merci – tantôt rejetés quand, après le premier choc pétrolier, ils «volent» le travail des Suisses ou, plus tard, «menacent» la sécurité du pays.

Mais au fait, ces campagnes d'affichage ont-elles un effet sur le résultat des votations? Difficile à dire. «On joue sur la construction de la réalité sociale. Les affiches n'influencent pas forcément dans l'immédiat sur les scrutins, mais elles créent une sorte d'imaginaire au niveau de la représentation, estime Christelle Maire. Si ces campagnes se sont maintenues à travers le temps, elles doivent avoir un impact.»

Inauguration aujourd'hui à 17h devant le Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel. A voir jusqu'au 1^{er} septembre au Jeunes Rives à Neuchâtel, puis jusqu'au 1^{er} décembre à La Chaux-de-Fonds.

EN BREF

AUTOROUTE DE MORGES Une pétition lancée

La nouvelle autoroute prévue pour contourner Morges ne doit pas traverser Bussigny, exige une pétition lancée hier par le collectif NO Way. Le projet n'est pas nécessaire et l'argent devrait être investi dans les transports publics. Le collectif, dont le noyau comprend une douzaine de personnes, se donne deux mois pour récolter un maximum de signatures. ATS

LIBRE CIRCULATION

Pas de dumping systématique

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) n'a pas débouché l'an dernier sur un dumping social ou salarial généralisé dans le canton de Vaud. Mais de nombreuses infractions aux salaires minimaux ont été observées. ATS

JUSTICE

Escroc condamné

Le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné hier un Nigérien de 32 ans à 3 ans et demi de prison ferme. Entre fin 2009 et début 2011, il a commis de nombreuses escroqueries sur internet. ATS